

## Informations pratiques

L'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) est un service hospitalier du GHPSO destiné à accueillir les majeurs et les mineurs victimes de tout type d'agression (violences physiques, violences conjugales, accident de la voie publique, violences morales, agressions sexuelles).

Les consultations sur réquisition judiciaire sont gratuites, elles sont à la charge de la Justice. Exceptionnellement, les victimes de violences conjugales peuvent être examinées sans réquisition.

Les victimes sont accueillies sur rendez-vous uniquement.

Tout document médical établi après les faits de violence (certificat médical, compte-rendu d'examen complémentaire ou d'hospitalisation, etc.) est très utile pour rédiger notre rapport.

Le rapport médico-légal sera transmis directement aux autorités requérantes.

Une consultation avec la psychologue du service peut être proposée.



## Nous contacter

**GHPSO / Site de Creil**  
Boulevard Laennec  
BP 72-60109 CREIL CEDEX

**Unité Médico Judiciaire**  
Tél : 03 44 61 60 73 / 60 00  
Fax : 03 44 61 69 32  
Secrétariat : de 08h30 à 16h30.  
[secrétariat.umj@ghpso.fr](mailto:secrétariat.umj@ghpso.fr)

# Unité Médico-Judiciaire

du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise



## L'équipe de L'Unité Médico Judiciaire

L'équipe de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) est composée de médecins légistes, d'une infirmière, d'une psychologue, d'une cadre de santé et de secrétaires.

Les victimes sont accueillies par l'infirmière et un médecin suite à un dépôt de plainte, sur réquisition des autorités judiciaires (police, gendarmerie, procureur de la République, juge d'instruction) afin d'établir un certificat médical de constatation des lésions et traumatismes déterminant l'incapacité totale de travail (ITT) qui sera remis à l'autorité requérante.

Une consultation avec la psychologue du service peut être proposée à la fin de l'examen médical. Elle propose à la fois un espace d'écoute autour des difficultés rencontrées et également des informations sur les conséquences des expériences traumatiques. Elle peut proposer aux personnes des entretiens de soutien, une prise en charge psychothérapeutique ou une orientation en fonction des besoins.

**Les victimes sont accueillies sur rendez-vous.**

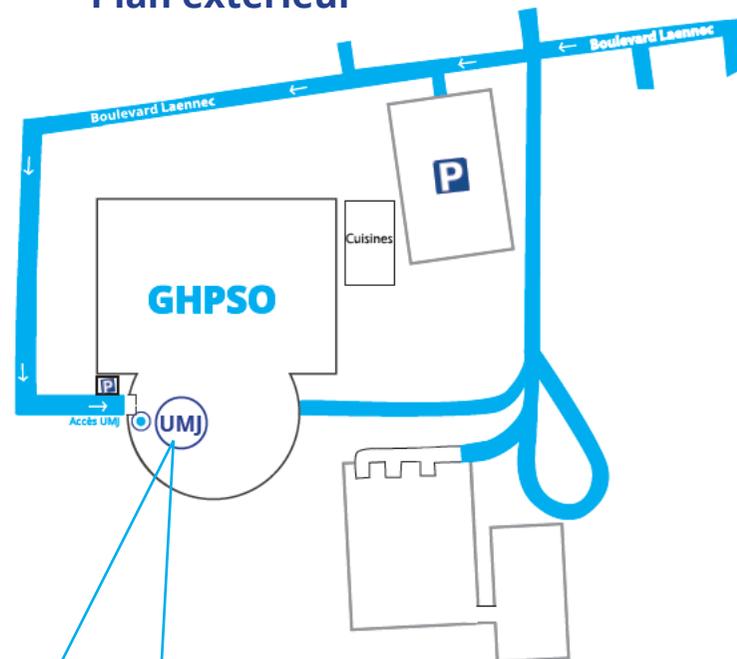
Pour cela veuillez nous contacter de Lundi à Vendredi entre 08h30 et 16h30.

### Localisation du service

L'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) se trouve au niveau 0 / Consultation B du bâtiment « rotonde ».

Deux possibilités d'accès sont mises à votre disposition (plan ci-dessous).

## Plan extérieur



## Plan intérieur Niveau 0

